

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 07

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

25/11/2022

25 présents : *Avressieux* : REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : BOURBON Marie-Christine.
Champagneux : CAGNIN Georges. *Domessin* : ANDRE Valérie,
HERRAULT Françoise, LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. *La
Bridoire* : VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : FERRARI
Myriam, YACONO Céline, BERTHOLLIER Christian, LECOCQ
Pascal, LOMBARD Daniel. *Rochefort* : ARGOUD Yves. *Saint
Béron* : VERRIER Muriel, LARDE Alain. *Saint Genix les
Villages* : BARBIN Régine, COUDURIER Françoise,
MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, DREVET-
SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel.
Sainte Marie d'Alvey : / . *Verel-de-Montbel* : CEVOZ-MAMI
Christian.

07 Pouvoirs : VERGUET Nicolas à BOURBON Marie-Christine,
SAUNIER Elise à CAGNIN Georges, MADELON Caroline à
ANDRE Valérie, JOURDAN Véronique à VITTOZ Phillippe,
BERTHIER Yves à CEVOZ-MAMI Christian, PEYSSONNERIE
Daniel à BERTHOLLIER Christian et PERROT Alain à LARDE
Alain.

03 Absents : BILLON Pierre, CORMIER Philippe, PERSON
Philippe.

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC RGD SAVOIE MONT
BLANC ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L2121-29,
VU la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
VU la convention constitutive du groupement d'intérêt public RGD SAVOIS MONT BLANC
du 28 décembre 2021 et son règlement intérieur et financier ;

Considérant que le groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC a pour objet la
gestion et la valorisation de données géolocalisées et de données publiques au service des
collectivités et organismes assurant une mission de service public des départements de
Savoie et de Haute-Savoie.

Dans ce cadre, il a pour missions de :

- Mutualiser la production et l'actualisation des référentiels de données ;

- Gérer le Réseau d'informations et de services (RIS 73-74) pour collecter et partager les référentiels et les données thématiques des partenaires ;
- Administrer une infrastructure de données au service de ses membres et utilisateurs pour héberger et diffuser les données via des services de consultation ou d'exploitation dans le respect de la directive INSPIRE ;
- Assurer l'expertise en gestion de base de données, le support technique, et la formation des utilisateurs ;
- Animer le réseau de géomaticiens des départements de Savoie et de Haute-Savoie ;
- Exercer le rôle d'autorité publique locale compétente ou de coordonnateur technique pour la production, l'actualisation, et la diffusion du Plan de corps de rue simplifié (PCRS) et du Référentiel topographique à très grande échelle (RTGE) ;
- La RGD peut en outre exercer toute autre mission complémentaire se rattachant à son objet social, après accord du conseil d'administration ;

Considérant que l'adhésion de la communauté de communes Val Guiers au GIP RGD SAVOIE MONT BLANC présente un intérêt pour la consultation des données cadastrales et autres nécessaires au bon fonctionnement de ses services et de ceux des communes membres,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **APPROUVE** l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public RGD SAVOIE MONT BLANC ;
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC et son règlement intérieur et financier ;
- **DECIDE** d'inscrire à son budget primitif la contribution annuelle correspondante ;
- **DECIDE** de prendre en charge l'abonnement des communes de la communauté de communes Val Guiers aux géoservices de la RGD ;
- **DESIGNE** Monsieur Paul REGALLET, Président, comme représentant au groupement d'intérêt public, et Monsieur Philippe VITTOZ comme représentant suppléant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires et signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 06/12/2022,

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET

